



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

dossier traité par CD/SGCD/BCOM
notre réf
votre réf

Lausanne, le 11 juillet 2018

Renforcement de l'information au public et mesures de soutien à la presse

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

A partir de fin septembre, Lausanne renforcera sa communication à la population en offrant, à travers un partenariat avec *LausanneCités*, une fenêtre sur l'actualité de la Commune et la vie à Lausanne. Gratuite, sans publicité et non partisane, fondée sur une charte rédactionnelle que vous trouverez en annexe, celle-ci contiendra pour l'essentiel des informations pratiques à la population: prestations proposées par les services de la Ville, animations et manifestations culturelles et sportives, informations sur les grands projets ou les chantiers lausannois, etc. Il ne s'agira pas de promouvoir la politique municipale, mais bien de disposer d'un nouveau canal orienté service. La Ville rejoint ainsi les nombreuses communes suisses qui proposent une telle offre.

Ce projet concrétise les réflexions engagées par la Municipalité depuis plusieurs mois pour compléter sa communication en ligne. Si de gros efforts ont été entrepris pour moderniser la communication numérique de la Ville, l'apport du papier reste pertinent aux yeux de l'exécutif. Il permet de toucher un large public, que ce soit des personnes non connectées ou qui préfèrent s'informer par la presse imprimée. Il semble ainsi intéressant de proposer une solution qui permette de diffuser une information à toutes et tous, en tous ménages. C'est aussi une manière de renforcer l'information locale dans un paysage médiatique en pleine évolution qui, avec le regroupement ou la disparition de certains titres, des suppressions de postes ou la stagnation du lectorat, ne permet pas une forte couverture de l'information locale.

La Ville a opté pour un partenariat avec *LausanneCités*, proposé sous la forme de l'insertion de quatre pages «Ville de Lausanne» dans le premier cahier de l'hebdomadaire gratuit distribué en tous ménages. Ces pages seront publiées 22 fois par an, toutes les deux semaines, excepté à un rythme mensuel les mois de janvier, juillet, août et décembre, avec une ligne éditoriale et une mise en page qui lui seront propres. Les textes seront livrés exclusivement par la Ville. Une réduction du nombre des publications réalisées par la Ville sera par ailleurs opérée au profit d'informations diffusées par ce canal.

Cette opération aura aussi pour effet de contribuer au maintien d'un titre qui conserve son indépendance et son ancrage local. Un montant forfaitaire annuel de CHF 170'000.- sera nécessaire pour la mise en page, l'impression et la diffusion. Un partenariat de cinq ans sera signé avec *LausanneCités*, sous réserve de l'octroi par le Conseil communal des crédits nécessaires dans le cadre de la procédure budgétaire.

En parallèle, la Ville de Lausanne propose d'octroyer dès 2019 une enveloppe complémentaire de CHF 70'000.- par an au titre d'aide à la presse. Sous réserve de l'accord du Conseil, ce montant servira à des achats d'annonces dans les médias papier couvrant l'actualité lausannoise. L'aide pourra concerner pour partie des journaux de quartier lausannois. A terme et en concertation avec



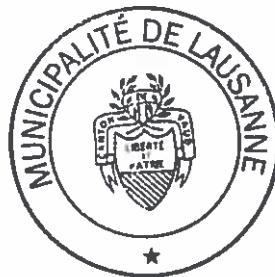
d'autres collectivités publiques, ce montant pourrait servir à financer d'autres initiatives favorisant la pluralité des médias.

Enfin, la Municipalité entend poursuivre sa politique de publication des mises à l'enquête et offres d'emploi. A ce jour, cela représente un volume de près de CHF 200'000.- dans *24 Heures* et le portail www.emploi-romand.ch ainsi qu'environ CHF 60'000.- dans la *FAO*. La Ville de Lausanne est en outre un actionnaire important de *La Télé Vaud-Fribourg*, avec une participation de 22% au capital.

En vous remerciant de prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

Annexe : Charte rédactionnelle du journal communal